

Décision

Générale

colonial

Décision n° 982 accordant une gratification.

n° 982

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 août 1946

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro

31 août 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Sur la proposition du chef du cabinet civil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une gratification de huit mille francs est accordée à Mme Sauzet pour travaux exceptionnels de dactylographie effectués pour le compte du Cabinet civil.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. H. SIRIEX.